

Message aux étudiants de Master et anciens étudiants.

Bonjour à tous,

A des degrés divers, vous avez pu faire l'expérience du durcissement d'accès au concours d'Ingénieur Territorial spécialité urbaniste. Ce problème récurrent depuis qu'un décret de 2002 en réserve l'accès aux seuls détenteurs des titres d'ingénieur/architecte/expert-géomètre, sauf exceptions, qui était jusqu'à présent géré de manière souple, au bénéfice notamment des diplômés des Dess/Master en Urbanisme, s'est brutalement raidi avec une interprétation formaliste du décret, qui s'est traduit notamment par le renvoi (avec une lettre "d'information" particulièrement infamante pour les candidats) devant une commission de recours, normalement de tous les non titulaires des titres précités (certains ont pu passer au travers du filet).

En tant que Président de l'APERAU France-Europe, je me suis beaucoup investi auprès de la Direction des concours qui instruit les demandes de recours devant la Commission de Reconnaissance des Diplômes (RED) mais, au final, nous (APERAU, Urbanistes des Territoires, OPQU, CFDU) nous sommes retrouvés face à un mur, avec une administration aux ordres, qui s'apprête probablement à rejeter tous les recours. Pour les anciens diplômés avec expérience professionnelle, ce sera dur, mais pas aussi fermé. Je dois préciser qu'il s'agit d'une situation au moment T, fin avril 2009, et que les choses peuvent changer d'ici début septembre, terme des recours.

Je vous envoie en pièce jointe le message d'information que j'ai fait parvenir à tous les enseignants-chercheurs en Urbanisme et Aménagement en France. Vous verrez que je suis optimiste à moyen-terme, grâce au lobbying que nous allons mettre en place avec notamment le Conseil Français des Urbanistes, particulièrement remonté sur le sujet, et les urbanistes territoriaux. En revanche, il semble difficile de faire évoluer la position de cette administration du CNFPT à court terme. Il est probable que des recours collectifs soient déposés, soit par des associations d'anciens étudiants aidés d'enseignants juristes des instituts d'urbanisme, soit par l'APERAU, en vue de faire annuler par le tribunal administratif le concours 2009. Je précise qu'en cas d'annulation, les candidats qui auraient pu s'inscrire et réussir les épreuves garderaient le bénéfice de cette réussite.

La mobilisation de tous face à l'absurdité bureaucratique et aux lobbys rétrogrades est indispensable.

Je vous tiens au courant dès qu'il y a du nouveau.

Franck Scherrer

Professeur à l'Université Lyon 2
Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Lyon
Président de l'APERAU France-Europe